



Les performances 2017

					Performances nettes (%)	
Liste des fonds PERE PERCO		Nature	ISIN	Risque**	2016	2017
PERE (Art 83)	Cardif Sécurité*	taux garanti	FR0000295230	1	2,7	2,7
	Cardif Progression	capital garanti	FR0000295230	1	2,87	3.28
	Renaissance C*	actions Eur.	FR0000295230	5	-3,15	12.75
	Parvest Best Selection Europe	actions Eur.	LU0823399810	6	0,82	10.17
	M&G Global Dividend A Eur*	actions Interna	GB00B39R2S49	5	19,61	8.4
	Tracker BNP P Easy MSCI Euro*	Actions Eur.	LU1291099395	5		9.63
	Pimco global bund fund EUR *	oblig intern	IE00B11XZ103	3	3,46	1.63
PERCO	Schneider dynamique Euro*	actions Eur		6	4.26	9.05
	Schneider diversifié	diversifié		4	2.26	8.06
	Schneider Energie solidaire	oblig Eur	QS0002114203	2	2,58	0.6
	Schneider monétaire*	monétaire		1	0,03	-0.23
	Schneider Obligataire*	oblig		2.3	4.78	1.38

*grille de pilotage

**

A risque plus faible			→	A risque plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7	
rendement potentiellement +faible				→	rendement potentiellement +élevé		

Les performances des fonds sont importantes, elles sont à pondérer avec la période où on investit dans les divers fonds et les cours correspondants (pics ou vallées) hors fonds Cardif.

En 2017, on notera l'excellente performance des fonds actions en général, entraînant le maintien du taux de rendement du fonds Cardif Sécurité et un +0.4/2016 pour Cardif Progression, plus dopé en actions.

Belle tenue également de Schneider Diversifié à +8.06% et dont le niveau de risque a diminué à 4. Les Fonds obligations ont été plus ternes sans hausse des taux, et Schneider Monétaire affiche une performance négative à -0.23% pour la première fois de son histoire. L'effritement continue en ce début d'année 2018.

Faits marquants 2017

- ⇒ Vous aurez noté les évolutions du site du PERE (Visiogo) et la possibilité de faire des versements volontaires par carte bancaire. On notera cependant que les arbitrages en ligne promis par Cardif pour la fin d'année 2017 ne sont toujours pas disponibles.
- ⇒ On notera également la réticence de Cardif/BNP à nous proposer un placement « type immobilier », de plus en plus utilisés dans les dispositifs assurances vie, PERP & PERE pour pallier la baisse des fonds garantis et offrir une diversification. Avis partagé par tous les spécialistes.
- ⇒ **FO** apprécie que d'autres organisations syndicales revendiquent enfin le versement périodique pour le PERCO. 3 ans après, enfin !!! Sujet acté lors des négociations salariales et qui sera traité durant l'année.
- ⇒ **FO** a proposé également que le fonds Schneider Dynamique soit accessible dans le Plan d'Épargne Groupe à partir de l'intéressement et abondé comme les autres fonds, sur les 700 premiers €. La direction a accepté cette proposition à partir de 2018.

- ⇒ D'après une étude demandée par le Comité Paritaire de Surveillance retraite, l'espérance de rendement des grilles de pilotage PERE et PERCO sur le long terme serait de 0,5 à 3,5% par an sur le long terme.

Nos revendications 2018

Pour le PERE :

-  La mise en place d'un fonds immobilier type SCPI dans le PERE sera donc une de nos revendications. Nous reviendrons à la charge face à BNP
-  Le prélèvement mensuel des cotisations obligatoires et l'investissement trimestriel sur les comptes des salariés le 12 du mois suivant le trimestre échu est préjudiciable aux salariés. **FO** demandera d'améliorer ce processus. Même si les sommes perdues sont faibles, cela est non négligeable si on raisonne sur plusieurs années.
-  La baisse des frais pour rémunérer le cabinet actuariel s'imposera en 2018, même si cela joue sur quelques €.
-  Le versement périodique dans le PERCO était une demande forte de notre part. La Direction semble nous avoir enfin entendu. Nous nous battons pour que les salariés à plus faible revenus puissent accéder au PERCO et à l'abondement, y compris par la voie de la monétisation des jours de CET, qui à l'heure actuelle, est aussi un versement en 1 fois.

Les outils négociés doivent être accessibles pour tous !

-  La fiscalité de la monétisation du CET est trop élevée, et nous préférons une autre solution moins fiscalisée et offrant donc, plus d'abondement. Malgré une légère baisse du salaire net d'une 20taine d'€ pour les bas salaires, cette solution est au final, gagnante pour les salariés.
-  Nous revendiquons également le transfert direct PEG → PERCO avec perception de l'abondement, pour éviter la lourdeur de l'opération, et différer le paiement de CSG CRDS et ce, à tout moment dans l'année.
D'une manière générale, le dispositif PERCO Schneider Electric est dans un carcan, et très loin des possibilités offertes par la législation.
-  Introduction dans les dispositifs PERE & PERCO de fonds Environnementaux, Sociaux, et de Gouvernance (ESG), favorisant le rendement sur le long terme.

 **La loi de finance 2018 et le passage du paiement de l'impôt à la source ne permettra en l'état, de bénéficier de déduction fiscale en 2019, que sur 50% du montant des versements cumulés de 2018 et de 2019 dans votre PERE (art83). A la retraite, le versement de la rente entrainera l'application de la fiscalité en vigueur à 100% !!!**

Ex : si vous avez versé 100€/mois en 2017, 0€ en 2018 puis 100€/mois en 2019, vous n'aurez droit que de déduire 50€/mois soit 600€ au total, de votre revenu imposable 2019.

Nous ne pouvons que regretter, le rejet par le conseil constitutionnel sur la forme, d'avoir la possibilité de sortir 20% du montant constitué dans un PERE en capital, comme pour un PERP. N'étant pas rejetée sur le fond, espérons qu'une loi sera déposée dans ce sens.

FO continue de défendre au mieux vos intérêts dans l'ensemble des instances paritaires. N'hésitez pas à contacter vos élu(e)s pour toute question !!